

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/005/7.1

Feuillet n°0..



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

**L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mars**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 28 février 2024**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	46
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

## OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires 2024

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape. Ce rapport est une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et doit être établi dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (article 2312-1 du CGCT). Ce rapport donne lieu à un débat.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux :

AR Prefecture

024-200041150-20240306-DE2024005-DE  
Reçu le 10/03/2024

- le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
- le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres conseil communautaire ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur EPCI.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le document intitulé « **Rapport d'Orientations Budgétaires 2024** » a pour objet de servir de base d'échanges aux élus. Il présente les principaux éléments de contexte et de conjoncture dans lesquels s'inscrira le budget 2024, l'analyse de la situation financière en fin d'exercice 2023 ainsi que les axes d'orientations proposées par la commission des finances et le bureau pour le budget 2024, les années à venir et les budgets annexes.

*M. Dominique BOUSQUET, Président, introduit la présentation des orientations budgétaires en indiquant que la commission des finances et la commission assainissement se sont réunies à plusieurs reprises pour travailler sur la préparation budgétaire.*

*Celle-ci permet de pouvoir construire la feuille de route politique au travers de l'outil qu'est le budget. Elle permet de se fixer un cap à moyen terme et de nous permettre de dépasser totalement le cadre des tableaux financiers et des chiffres budgétaires pour traduire notre réelle capacité et volonté financière à accompagner le territoire.*

*Ce moment se traduit au travers du débat d'orientation budgétaire qui se déroule à l'appui d'un rapport qui vous a été soumis à l'appui de la note de synthèse du Conseil communautaire.*

*Je laisserai monsieur Moulinier et le directeur présenter ces éléments à l'assemblée afin de débattre*

- *de quelles orientations nous souhaitons construire notre budget 2024*
- *et les budgets à venir*

*Comme chaque année, la loi de finances réserve son lot de surprises pour le bloc communal et ayant des incidences pour les budgets communaux et le budget communautaire, le directeur se fera un plaisir de nous expliquer comment l'Etat communique sur des hausses d'enveloppe alors qu'elle se réduisent comme peau de chagrin !*

*En ce qui concerne la situation de la communauté des communes, j'ai la satisfaction de vous présenter d'ici la fin du mois de mars,*

- *des comptes administratifs qui permettent de démontrer que nous avons maintenu le cap que nous nous sommes fixés.*

*Tout d'abord, au budget principal nous maintenons*

- 1. le principe d'une épargne nette minimale en fin d'année de 250 000 € augmenté de la fiscalité complémentaire que nous nous sommes accordés pour financer le volet habitat.*
- 2. L'année 2023 n'a pas été marquée par un endettement complémentaire hormis, la part liée à la souscription d'un emprunt pour faire face au coût de sortie du SMD3 pour 3 de nos communes membres qui trouvera écho à une recette au travers des attributions de compensation*

**AR Prefecture**

024-200041150-20240306-DE2024005-DE  
Reçu le 12/03/2024

M. MOULINIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des finances, accompagné par les techniciens de la collectivité, présente les éléments du rapport sous forme de diaporama, et les orientations annuelles et pluriannuelles proposées.

A l'issue de la présentation, M. VERGNE demande comment sera financé le recours à un bureau d'études pour poursuivre le PLUI.

M. ARHEL, DGS, indique que les 250 000€ nécessaires seront pris sur les résultats cumulés.

Concernant le budget annexe Assainissement, il est précisé à l'assemblée communautaire que des décisions devront être prises afin de financer les travaux du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Il conviendra d'agir sur 3 axes :

- L'augmentation de la redevance d'assainissement collectif
- De nouveaux recours à l'emprunt
- L'instauration de fonds de concours à demander aux communes concernées par les travaux et qui n'étaient pas prévu dans le PPI initial à hauteur de 30% du reste à charge.

M. VERGNE s'interroge sur la légalité de l'instauration de tels fonds de concours et propose que le budget principal abonde, à titre dérogatoire, le budget annexe assainissement.

M. BOUSQUET ne souhaite pas que le budget principal abonde le budget assainissement, même si la loi le permet à titre exceptionnel. Il précise qu'une telle solution a pour conséquence de faire payer l'assainissement collectif à tous les contribuables même ceux qui ne sont pas raccordés au réseau collectif et qui paient déjà une redevance pour l'assainissement individuel.

Le débat s'achevant, M. Dominique BOUSQUET indique que le budget 2024 sera construit selon les orientations présentées et débattues.

Vu la loi du 6 février 1992,

Vu l'ordonnance du 26 août 2005,

Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

Vu les travaux de la commission des finances du 22 février 2024

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2024 annexé aux présentes

**Le conseil communautaire sur proposition de M. BOUSQUET, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ACTE la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024, dont le rapport est annexé à la présente délibération ;
- ACTE la présentation du rapport égalité hommes/femmes ;
- AUTORISE M. le Président à transmettre ce document aux communes membres, à l'insérer sur le site internet.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 12/03/2024

Le Président,

Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes

58 Avenue Jean Jaurès

24120 Terrasson-Lavilledieu

05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes

58 Avenue Jean Jaurès

24120 Terrasson-Lavilledieu

05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20240306-DE2024005-DE  
Reçu le 12/03/2024

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/005/7.1

Feuillet n°0..

3. 3e engagement que nous avons respecté : le maintien des résultats budgétaires après avoir connu des années d'épargne négative avant 2020 et ce tout en **accompagnant** le territoire avec la **création** de nouveaux services,

- a. recrutement d'agents pour accompagner l'entreprise
- b. au travers du service habitat
- c. et du service France service

*Malgré l'essor et le vol de croisière que prend l'intercommunalité, nous avons maintenu ce cap de la maîtrise budgétaire et financière de notre EPCI.*

*En ce qui concerne le budget assainissement, la démonstration sera faite que le PPI initial mis en place au moment de la prise de compétence a été financé et est finançable à hauteur de la redevance qui a été arrêtée.*

*Les ajustements qui sont intervenus en cours de route suite aux diagnostics réalisés et à l'ajout de nouvelles opérations au PPI viennent déstabiliser son financement.*

*Aussi les commissions se sont réunies pour travailler sur les pistes qui s'offrent à nous pour pouvoir construire et terminer ce PPI et pour cela plusieurs hypothèses sont sur la table*

- avec le montant de la redevance sur une facture type de 120 M3,
- l'hypothèse de l'endettement sur une durée plus longue à 30 ans en lieu et place des prêts classiques sur 20 ans
- et enfin le recours à des fonds de concours auprès de nos communes membres pour des opérations qui n'ont pas été prévues dans le PPI initial et pour lequel on avait arrêté un montant de redevance. Afin de ne pas déstabiliser la redevance d'assainissement de façon trop conséquente au regard des opérations que nous devons mener, le fonds de concours est une solution possible.

*L'année 2024 : nous devons construire le budget dans ce cadre financier restreint que nous impose l'Etat mais je souhaite maintenir ce cap des résultats comptables et les objectifs que nous nous sommes fixés en matière d'épargne que cela soit sur le budget principal ou le budget annexe tout en maintenant nos services aux entreprises à la population et aux communes.*

*M. COZANET demande si les difficultés financières du Conseil Départemental de la Dordogne auront un impact sur les finances et les projets de la Communauté de Communes.*

*M. BOUSQUET indique que les subventions promises par le CD24 pour l'exercice 2024 seront versées. Par contre, en 2025, il n'y aura pas d'aides du CD24 pour des projets communaux et intercommunaux. Et le CD24 réfléchira à un nouveau dispositif à partir de 2026.*

AR Prefecture

024-200041150-20240306-DE2024005-DE  
Reçu le 12/03/2024